

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 4 septembre 2018

Séance régulière du Conseil tenue le 4 septembre 2018 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Julie Soulard, Réjean Marcheterre-Riopel, Steve Mador et Pierre Imbault.

Était absente Madame Jessica Laforest-Robitaille

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

M. Le Maire Michel Champagne demande un moment de silence suite au décès de Monsieur Daniel Bissonnette ancien Conseiller Municipal

ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION

Rés. 2018-176

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé en retirant les sujets suivants :

- Demande de subvention au MAMOT pour l'achat et la mise en commun de cylindres d'air respirable et autres équipements connexes
- Acquisition d'un système de ravitaillement en air - Délégation à la Municipalité de Saint-Charles Borromée

PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2018 – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2018-177

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois d'août 2018 tel que rédigé.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2018-178

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé.

COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2018-179

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 133,694.87\$ (Chèques fournisseurs 23066 à 23147).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Adoption du Règlement numéro 324 - Règlement autorisant le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame pour une longueur de 625 m, le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin du Bord de l'eau d'une longueur d'environ 1000 m. et la réhabilitation de conduite d'égout et le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Landreville d'une longueur d'environ 210 m. incluant les travaux de pavages conséquent et décrétant un emprunt de 1,477,000.\$ pour en acquitter les coûts.

Rés. 2018-180

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324 - RÈGLEMENT AUTORISANT LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOTRE-DAME POUR UNE LONGUEUR DE 625 M, LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DU BORD DE L'EAU D'UNE LONGUEUR D'ENVIRON 1000 M. ET LA RÉHABILITATION DE CONDUITE D'ÉGOUT ET LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE LANDREVILLE D'UNE LONGUEUR D'ENVIRON 210 M. INCLUANT LES TRAVAUX DE PAVAGES CONSÉQUENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1,477,000.\$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Règlement portant le numéro 324 intitulé "Adoption du Règlement numéro 324 - Règlement autorisant le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame pour une longueur de 625 m, le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin du Bord de l'eau d'une longueur d'environ 1000 m. et la réhabilitation de conduite d'égout et le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Landreville d'une longueur d'environ 210 m. incluant les travaux de pavages conséquent et décrétant un emprunt de 1,477,000.\$ pour en acquitter les coûts" soit adopté.

2o Remboursement des frais de déplacement – Mise à jour du taux

Rés. 2018-181

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – MISE À JOUR DU TAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal établie à compter des présentes un nouveau taux de remboursement des frais de déplacement qui sera dorénavant à 0.55\$ / km au lieu de 0.42\$/km.

3o Madame Caroline Venne et Madame Paule Héту – Demande de P.I.I.A. – 1764 et 1764-A, rue Notre-Dame – Décision

Rés. 2018-182

MADAME CAROLINE VENNE ET MADAME PAULE HÉTU – DEMANDE DE P.I.I.A. – 1764 ET 1764-A, RUE NOTRE-DAME - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De plus, le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* la demande de permis faite par Mme Caroline Venne et Mme Paule Héту concernant un immeuble situé sur le lot 5557622 et dont le numéro civique est 1764-1764-A, rue Notre-Dame à Saint-Sulpice, afin de permettre la construction d'un garage détaché selon les matériaux et couleurs proposés lors de la demande, le tout étant conforme aux règlements de construction et de zonage et répondant aux critères du P.I.I.A. et demande au Directeur des Services d'émettre le permis de construction.

4o Madame Jocelyne Fillion et Monsieur Pascal Gosselin – Demande de P.I.I.A. – 501, rue Notre-Dame – Décision

Rés. 2018-183

MADAME JOCELYNE FILLION ET MONSIEUR PASCAL GOSSELIN – DEMANDE DE P.I.I.A. – 501, RUE NOTRE-DAME – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De plus, le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* la demande de permis faite par Mme Jocelyne Gosselin et Monsieur Pascal Gosselin concernant un immeuble situé sur le lot 3731083 et dont le numéro civique est 501, rue Notre-Dame à Saint-Sulpice, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale avec logement intergénérationnel selon les matériaux et couleurs proposés lors de la demande, le tout étant conforme aux règlements de construction et de zonage et répondant aux critères du P.I.I.A. et demande au Directeur des Services d'émettre le permis de construction.

5o Déblaiement des trottoirs et des stationnements (hiver 2018-2019) – Octroi du contrat – Décision

Rés. 2018-184

DÉBLAIEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS (HIVER 2018-2019) - OCTROI DU CONTRAT – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte le contrat déposé avec la Ferme Trem-Blé pour le déneigement des trottoirs et des stationnements de la Municipalité (Volet I, II et III) pour l'hiver 2018-2019 pour un montant total **Volet I** de 5,743.00\$, **Volet II** 908.30\$ et **Volet III** 10,571.95\$ taxes incluses ainsi que le taux soumis pour le transport et la disposition de la neige 741.59\$/hre et autorise Monsieur Le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer le contrat.

Il est entendu que le volet IV du cahier des charges "Transport et disposition de la neige" sera fait uniquement à la demande de la Municipalité en aucun cas l'entrepreneur ne peut décider d'effectuer le transport sans l'accord de la Municipalité.

6o Déneigement des chemins et des rues – Octroi du contrat – Décision

Rés. 2018-185

DÉNEIGEMENT DES CHEMINS ET DES RUES – OCTROI DU CONTRAT – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la soumission de la Compagnie Ferme Trem-Blé pour le déneigement des chemins et rues de la Municipalité pour l'hiver 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 pour un montant annuel de 32,193.85\$ taxes incluses (contrat total de 96,581.55\$) ainsi que le taux soumis pour le transport et la disposition de la neige et autorise Monsieur Le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer le contrat.

Il est entendu que les volets II et III du cahier des charges "Transport et disposition de la neige" et "Fourniture et épandage d'abrasif", qui sont des volets à la carte, seront faits uniquement à la demande de la Municipalité en aucun cas l'entrepreneur ne peut décider d'effectuer ces travaux sans l'accord de la Municipalité.

7o Sinfonia de Lanaudière – Concert du 26 octobre 2018 – Autorisation de signature

Rés. 2018-186

SINFONIA DE LANAUDIÈRE – CONCERT DU 26 OCTOBRE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte le contrat modifié pour le concert "Tournée le Chemin du Roy" et autorise la Directrice Générale à signer ledit contrat.

De plus autorisation est donnée pour la location de l'église pour l'évènement.

8o Monsieur Jacques Touchette - Servitude de limitation de responsabilité – Acceptation et autorisation de signatures

Rés. 2018-187

MONSIEUR JACQUES TOUCHETTE - SERVITUDE DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT les résolutions 2018-92 et 2018-93 dans laquelle le Conseil Municipal autorisait des dérogations mineures pour les immeubles à construire qui auront les numéros 664- 668, rue Notre-Dame
CONSIDÉRANT QUE la dérogation était conditionnelle à la création d'une servitude de limitation de responsabilité envers la Municipalité par les propriétaires des immeubles à construire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'acte de servitude soumis par Me Mario Poiré pour les immeubles qui seront situés au 664 et 668, rue Notre-Dame et autorise le Maire ou le Maire suppléant et la Directrice Générale à signer ledit acte.

9o Compteur à eau - Carte de lecture à compléter – Autorisation

Rés. 2018-188

COMPTEUR À EAU - CARTE DE LECTURE À COMPLÉTER – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise l'impression des formulaires pour les compteurs à eau et demande que l'envoi des cartes pour la lecture des compteurs à eau soit fait au mois de septembre 2018 avec date de retour pour le début novembre 2018.

10o Projet de Conseil Municipal simulé – Acceptation

Rés. 2018-189

PROJET DE CONSEIL MUNICIPAL SIMULÉ - ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte de mettre en place le projet de *Conseil Municipal simulé* et nomme M. Pierre Imbault responsable du projet.

11o Soirée de reconnaissance des bénévoles – Autorisation

Rés. 2018-190

SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser un budget de 7,500. \$ pour un souper de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu mercredi le 10 octobre 2018 dès 17h au Centre Communautaire Léo Chaussé.

Poste budgétaire : 02-701-91-970

12o Monsieur Guy Vandandaigue – Remboursement de dépenses pour la ruche – Acceptation

Rés. 2018-191

MONSIEUR GUY VANDANDAIGUE – REMBOURSEMENT DE DÉPENSES POUR LA RUCHE – ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la facture de Monsieur Guy Vandandaigue pour son soutien à la mise en place de la ruche au jardin communautaire, et ce, pour un montant de 294.08\$.

13o Service de prévention des Incendies – Autorisation d'embauche

Rés. : 2018-192

SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – AUTORISATION D'EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

IL EST RÉSOLU QUE

SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le Directeur des Incendie à procéder à l'embauche de candidat(s) pompier (s) suite aux entrevues effectuées afin de combler le(s) poste (s) vacant (s).

14o Demande de subvention au MAMOT pour l'achat et la mise en commun de cylindres d'air respirable et autres équipements connexes

Dossier reporté

15o Acquisition d'un système de ravitaillement en air - Délégation à la Municipalité de Saint-Charles Borromée

Dossier reporté

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Citoyen, Sera-t-il possible de faire ligner le terrain de tennis avec le lignage du pickleball aussi.

M. Éric Martineau, Qui a eu le contrat de déneigement des rues, Plainte pour la rue Landreville poussièrre, décès de M. Bissonnette,

Mme Estelle Soulard, Tournage d'un film sur le chemin du Bord-de-L'Eau

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2018-193

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h36**

Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière